



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### lois de financement de la sécurité sociale

Question écrite n° 52568

#### Texte de la question

M. Thierry Lazaro interroge Mme la ministre de la santé et des sports sur les suites qu'elle compte donner à la recommandation de la Cour des comptes conséquemment à son analyse des systèmes d'information dans les établissements de santé, en l'espèce assurer un suivi des dépenses réalisées par les établissements dans le domaine des systèmes d'information.

#### Texte de la réponse

Dans le cadre de sa priorité visant à élaborer un système de connaissance et de pilotage de l'informatique hospitalière, la direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins (DHOS) a conçu une définition des charges et ressources liées aux systèmes d'information permettant de mieux tracer les moyens afférents aux activités de systèmes d'information et l'effort consacré par les établissements sur cette question. Ils sont mis en oeuvre dans la comptabilité hospitalière depuis le 1er mars 2009. Les premiers résultats sont disponibles depuis août 2009.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Thierry Lazaro](#)

**Circonscription :** Nord (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 52568

**Rubrique :** Finances publiques

**Ministère interrogé :** Santé et sports

**Ministère attributaire :** Santé et sports

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 juin 2009, page 5787

**Réponse publiée le :** 1er décembre 2009, page 11494